

29 - Régie des quartiers - Subvention de fonctionnement 2011

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Avant 1996, la Ville gérait en direct deux régies de quartiers. Elles ont fusionné à cette date pour devenir la régie des quartiers et prendre la forme d'une association Loi 1901. Grâce à son agrément chantier d'insertion, la régie embauche des personnes en difficultés d'insertion sociale et professionnelle sous la forme de contrats aidés.

Au 30 septembre 2010, l'association a reçu environ 90 personnes et en a salarié 42. L'ensemble des personnes reçues relèvent des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Le taux de sorties positives est d'environ 50 %.

L'activité de la Régie comprend la gestion et l'entretien des espaces collectifs sur plusieurs quartiers de la Ville de Besançon, notamment sur le quartier de Planoise (parties communes d'immeubles, équipements collectifs, espaces extérieurs).

A titre d'exemple la Régie des quartiers réalise des prestations de nettoyage quotidien des espaces publics, voirie et espaces verts sur les quartiers de Planoise, Clairs-Soleils et Palente-Orchamps, avec des habitants des quartiers concernés en contrats aidés. Cette action est réalisée dans le cadre d'un conventionnement Atelier Chantier d'Insertion et a permis en 2009 la réalisation de près de 34 000 heures de travail pour 51 personnes.

L'association intervient en priorité sur les quartiers d'habitat social, en lien avec les institutions et intervenants qui concourent à la gestion de la vie quotidienne des habitants.

Sa mission vient renforcer et compléter l'action des autres partenaires sans chercher à se substituer à eux dans leurs engagements spécifiques :

- des travaux de petite maintenance dans les appartements des organismes logeurs ou habitations individuelles,
- l'animation d'une épicerie sociale sur le quartier de Planoise en lien avec l'espace solidaire du CCAS et une friperie sur les quartiers Saint-Claude et Fontaine Ecu.

L'association bénéficie de la clause d'insertion des marchés publics (marchés de travaux ou de prestation). C'est dans ce cadre que la Ville de Besançon et d'autres collectivités telles que le Département du Doubs lui confient des travaux d'entretien et de prestation.

Outre ces travaux confiés, la Ville octroie à la Régie des Quartiers une subvention de fonctionnement qui représente, depuis la création de la structure, un soutien régulier et constant pour le travail d'insertion qu'elle réalise. Ce soutien de la Ville de Besançon reflète la volonté politique de la Municipalité d'accompagner significativement l'insertion par l'activité économique dans un cadre conventionnel reposant sur des objectifs partagés. Plus précisément, l'un des objectifs de la Ville de Besançon est de voir un nombre significatif des bénéficiaires des actions d'insertion par l'activité économique être des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du CUCS de Besançon.

En 2010, le soutien de la Ville de Besançon s'est élevé à 68 355 €.

Pour l'année 2011, il est proposé de lui attribuer une subvention de 69 045 €.

En cas d'accord, la dépense de 69 045 € sera prélevée au chapitre 65.90.6574/2802 CS 10067.

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution de cette subvention de fonctionnement.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. GHEZALI et Mme MENETRIER n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 2 février 2011.